

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 18 juin 2012

Compte rendu approuvé en Conseil d'Administration du 24/09/2012

Présents

> Membres fondateurs :

- UPEMLV : Gilles ROUSSEL (procuration d'Alain DEREY, ENSA VT), Frédéric MORET, Damien LAMBERTON
- École des Ponts ParisTech : Philippe COURTIER, Gilles ROBIN (procuration de Serge PIPERNO)
- UPEC : Luc HITTINGER, Christian CUESTA
- ESIEE Paris : Dominique PERRIN
- IFSTTAR : Hélène JACQUOT-GUIMBAL
- ENVA : Jean-Paul MIALOT
- CNRS : Guy MÉTIVIER
- INSERM : Claire GIRY

> Personnalité qualifiée : Bernard SAINT-GIRONS (procuration de Hervé CHARRUE, CSTB)

> Membres associés :

- Pôle de compétitivité Advancity : Ghislain DU JEU
- IGN/ENSG : Jean-Philippe LAGRANGE, représentant Pascal BERTEAUD
- ENSA Paris-Belleville : Jean Pierre BOBENRIETHER
- EIVP : Régis VALLÉE
- ESTP : Florence DARMON
- ANSES : Pascale PARISOT, représentant Marc MORTUREUX
- FCBA : Georges-Henri FLORENTIN

> Personnels de l'EPCS : Auziria MENDES

> Invités permanents :

- Rectorat de Créteil : William MAROIS, recteur, chancelier des universités,
- Rectorat de Créteil : Mathieu BOUCHERON
- MEDDE : Patrice BUESO, représentant le secrétariat général

> Invités :

- UPE : Benoît LESAFFRE, vice-président
- UPE : Micheline BARTHOUT, vice-présidente à la formation
- UPE : Bernard LAPEYRE, directeur du département des études doctorales
- UPE : Monika BLANC, responsable affaires générales

Absents/excusés

- INA : Mathieu GALLET
- ENSA Paris-Malaquais : Nasrine SERAJI
- Doctorants : Stanislas HENRION
- UPE : Marcel PARIAT, directeur-adjoint du département des études doctorales
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable

Le conseil d'administration d'Université Paris-Est s'est réuni le 18 juin à 11 heures, salle Perronet à l'École des Ponts.

Le président ouvre la séance. Il accueille Claire Giry représentant l'INSERM.

Point n°1 : Compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2012

Première délibération

Le compte rendu du conseil d'administration du 2 avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

Point n°2 : Décision budgétaire modificative 2012-2

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative 2012-2 intégrant dans les comptes d'Université Paris-Est pour un montant de 5 754 250 € les dotations comprenant :

- l'intégration en mode de ressources affectées des crédits de deux appels à projets du programme Investissements d'Avenir :
 - au titre du programme « *Laboratoires d'excellence* », la convention de préfinancement UPE-ANR du 3 mai 2012 relative au Labex « *Modélisation et Expérimentation Multi-Echelles des Matériaux pour la Construction Durable* »-MMCD pour un montant de 600 000 € ;
 - au titre du programme « *Initiatives d'excellence en formations innovantes* », la notification par l'ANR le 29 mai 2012 de l'annexe financière relative au projet « *Individualisation, Diversification, Évaluation, Accompagnement* » pour un montant de 866 250 € ;
- le montant en recettes et dépenses du projet « *Contrathèque* » intégré en application du nouveau modèle budgétaire pour un montant de 45 000 € ;
- l'abondement de la ligne des versements dus en 2012 au titre de l'opération Bienvenüe conformément à l'échéancier retenu dans la VEFA signée le 31 janvier 2012, pour un montant de 4 243 000 €.

Deuxième délibération

Le projet de DBM-2 est approuvé à l'unanimité.

Point n°3 : Suivi de l'exécution budgétaire

Le taux d'exécution des dépenses inscrites au budget primitif 2012 s'établit à 57,49 % incluant l'opération Bienvenüe ; celui des recettes s'élève à 48,23%. Ces taux sont habituels à cette époque de l'année. Il est notamment rappelé s'agissant des recettes que les apports des collectivités territoriales interviennent généralement au second semestre de l'année en cours.

Au 15 juin 2012, le solde du compte s'élève à 3 574 550,07 €.

Un point précis sera présenté au conseil d'administration du 24 septembre.

Point n°4 : Règlement intérieur

- **La règle de signature d'Université Paris-Est est actualisée (règlement intérieur, VIII-1)**

La règle de signature adoptée par Université Paris-Est au CA du 9 juillet 2007 fait l'objet d'une proposition d'actualisation après concertation avec l'Observatoire des Sciences et Techniques. Celle actualisation a un double objectif : permettre le repérage exhaustif des publications

d'Université Paris-Est et favoriser sa visibilité internationale ; faciliter la bibliométrie des membres d'UPE et de leurs équipes de recherche notamment à l'occasion de leur évaluation par l'AERES.

Le dispositif actualisé définit une règle générale de signature, et une exception pour les unités relevant de la recherche biomédicale et de la santé les règles définies par l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (Aviesan) dans sa charte de publication éditée en septembre 2009, selon la proposition de délibération suivante, soumise au conseil :

« Après consultation du bureau du comité consultatif scientifique international et concertation avec l'Observatoire des sciences et techniques, le Conseil d'administration actualise le dispositif de signature dans les termes suivants : la règle générale de signature est monoligne ; par exception pour les équipes du champ de la recherche biomédicale et en santé, la règle de signature est multiligne.

La règle de signature adoptée le 9 juillet 2007 est remplacée par la règle ci-annexée. Elle est intégrée dans le règlement intérieur.

La liste des unités entrant dans le champ d'application de ces dispositions figure dans les conventions pluriannuelles de moyens signées par Université Paris-Est avec chaque membre fondateur ou associé. Elle est régulièrement actualisée après avis du bureau du conseil consultatif scientifique international. »

Troisième délibération

La délibération fixant la nouvelle règle de signature est approuvée à l'unanimité.

- **Le règlement intérieur**

Le règlement intérieur complète les statuts de l'établissement annexés au décret n°2012-487 du 13 avril 2012. Il comprend les règles relatives aux instances de gouvernance, à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement, aux diplômés, aux étudiants, aux personnels et aux relations avec les établissements-membres.

Il traduit les évolutions à caractère technique dues à la modification des statuts et les évolutions liées aux orientations politiques en termes de gouvernance, d'ouverture à l'environnement international et de renforcement de ses partenariats. Il prend en compte les nouvelles instances, les nouvelles dénominations et une gouvernance refondée.

Il définit les nouvelles pratiques :

- relations nouvelles avec les membres : convention-cadre pluriannuelles avec les fondateurs et associés, modèle budgétaire adopté au CA du 2 avril 2012 ;
- création de groupes d'appui portant sur des missions particulières et de groupes-projets pluri-établissements substitués aux groupes-métiers ;
- structuration des pôles thématiques existants (ville et environnement/santé et société) et de leur croisement en cohérence avec les projets issus du programme Investissements d'Avenir.

Il traduit la consolidation des compétences centrales :

- au niveau du doctorat : consolidation de la pratique de cotutelle, développement d'un label européen, mise en place de la VAE ;
- dans le domaine des HDR : formalisation du rôle du comité consultatif scientifique international et des directeurs des écoles doctorales, clarification des phases de recevabilité et de soutenance ;
- en matière de valorisation de la production scientifique : nouvelle règle de signature (cf. supra), valorisation de la propriété intellectuelle dont l'application de l'accord-cadre entre les établissements membres d'UPE et la SATT Ile-de-France Innov.

Quatrième délibération

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

Point n°5 : Renouvellement du CA

Les dispositions relatives au renouvellement du CA, contenues dans le règlement des élections 2012, régissent les modes d'élection des administrateurs appelés à représenter les enseignants-chercheurs, chercheurs ou assimilés, les personnels administratifs et les doctorants. Elles traduisent l'augmentation du nombre de représentants des doctorants. Une actualisation du dispositif sera envisagée d'ici trois ans pour élargir l'assiette de la représentation des enseignants-chercheurs et chercheurs ou assimilés.

Une réunion est prévue avec les membres associés en vue de leur représentation au CA.

Cinquième délibération

Les dispositions relatives au renouvellement du CA contenues dans le règlement des élections sont approuvées à l'unanimité moins trois voix.

Point n°6 : Questions diverses

Georges Henri Florentin fait part du dépôt du pré-permis de construire de l'immeuble destiné à accueillir à Cité Descartes ZAC de la Haute Maison le siège et les laboratoires du FCBA sur une superficie de 10 400 m².

La réunion est levée à 12h45.

Prochaine séance du CA : 24 septembre 2012 à 11 heures.



UNIVERSITÉ PARIS EST
Bernard Saint-Girons
président